

► **Métiers visés :**

- Agent(e) de sécurité qualifié
- Agent(e) des services de sécurité incendie
- Agent(e) de sûreté magasin

► **Le métier :**

Vous assurez la sécurité des biens et des personnes en surveillant une zone définie ou en contrôlant l'accès et empêchez l'introduction d'objets illicites ou dangereux. Vous adoptez une attitude respectueuse mais ferme dans votre relation aux usagers des lieux. Vous êtes amené à gérer des conflits en utilisant des techniques de médiation.

Vous assurez la sécurité liée aux risques incendie et surveillez les locaux afin de prévenir tout sinistre.

Vous faites respecter la réglementation et les consignes en vigueur sur les lieux. Vous réagissez à tout dysfonctionnement. Vous déterminez les priorités et sans paniquer, alertez les services d'urgence et dispensez les premiers soins autorisés par votre attestation de secouriste.

Vous effectuez votre travail en déambulation dans des zones circonscrites, sur circuit de ronde préétabli, sur demande d'intervention ou en poste fixe à l'entrée d'une zone à contrôler.

Vous restez en contact radio ou téléphonique permanent avec le poste central de sécurité ou de télésurveillance dont vous dépendez.

Vous êtes tenu à une déontologie de la profession basée sur la confidentialité et l'obligation de réserve concernant les informations dont vous avez connaissance. Vous rendez compte régulièrement de vos actions et transmettez aux bons interlocuteurs les informations nécessaires.

► **Pré requis pour l'entrée en stage :**

- Niveau de 3-ou équivalent ;
- La maîtrise de la langue française est indispensable, à l'oral et à l'écrit pour l'expression et pour la compréhension (niveau B1 du CECRL requis).

Détenir impérativement :

- Une autorisation préalable délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) dont la validité couvre au moins le 1 premier mois de stage (date début de stage + 6) ;
- Un certificat médical attestant de l'aptitude physique à exercer ce métier doit être effectué dans le mois qui précède l'entrée en formation (valable au moins pendant les 3 premiers mois du stage).

► **Aptitudes à l'emploi :**

Bonne condition physique (station debout fréquente), bonne élocution, capacité à représenter et faire représenter les lois et les règlements. Ecoute, contrôle de soi, adaptabilité, courtoisie. Fermeté. Sens de l'observation et de l'analyse.

► **Organisation de la formation :**

La formation de base est organisée en deux modules :

- Assurer la sécurisation d'un site dans une démarche de prévention et de protection ;
- Assurer une protection renforcée sur un site dit « sensible ».

La formation inclut Sauveteur Secouriste du Travail (les titulaires doivent suivre la totalité de la formation mais seront exonérés du passage de la certification), Services Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne niveau 1, Habilitation électrique H0 B0 H0V / BS / BE manœuvre.

► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel Agent de Sûreté et de Sécurité Privée, Niv 4.**

► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de 472 heures, soit environ 3 mois et demi, ce stage comprend une période en entreprise de trois semaines. **Cette période en milieu professionnel civil doit avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

Réalisable sur tout le territoire métropolitain et dans l'entreprise de son choix, cette mise en situation permet au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et d'y être apprécié pour son savoir-faire et son savoir-être.

► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

Tout espace privé ou public disposant d'un service de sûreté ou de sécurité sera intéressé. Promotion possible après expertise et atteinte du niveau supérieur en protection incendie :

- Chef d'équipe de sécurité incendie (SSIAP 2) ; Chef de service de sécurité incendie (SSIAP 3).

Plus de compétences pour votre avenir